

EXTRAITS :

1. Élaboration des notes de contrôle continu obtenues en cours de formation

Les professeurs établissent une note à partir :

- de contrôles ponctuels ;
- d'un ou de plusieurs bilans effectués, pour l'ensemble des classes concernées, sur des sujets identiques et dans des disciplines choisies par l'établissement ; les modalités d'organisation sont définies dans le cadre du projet d'établissement et adoptées en conseil d'administration.

Une attention particulière doit être portée à l'évaluation de l'oral, qu'il convient d'effectuer, dans toutes les disciplines, dans toute la mesure du possible. En français et en langues vivantes, la note trimestrielle doit obligatoirement inclure une évaluation de l'expression orale. Cette évaluation prend en compte les divers types de prise de parole des élèves.

Dans les disciplines scientifiques et en technologie, cette note inclut, dans la mesure du possible, une évaluation des activités expérimentales.

2. Harmonisation des évaluations

Pour la prise en compte des résultats de l'année scolaire, les chefs d'établissement invitent les équipes pédagogiques à rechercher l'harmonisation des évaluations par discipline mais aussi à assurer une concertation entre les disciplines.

Épreuve de mathématiques

1. Durée de l'épreuve : 2 heures

2. Nature de l'épreuve : écrite

3. Objectifs de l'épreuve

Pour tous les candidats, l'épreuve évalue les connaissances et compétences définies par le socle commun au palier 3. Pour les candidats de la série générale uniquement, les acquis à évaluer se réfèrent à l'intégralité du programme de la classe de troisième.

Dans l'esprit du socle commun, le sujet doit permettre d'apprécier la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances et à mettre en œuvre une démarche scientifique pour résoudre des problèmes simples.

4. Structure de l'épreuve

Le sujet est constitué de six à dix exercices indépendants. Il est indiqué au candidat qu'il peut les traiter dans l'ordre qui lui convient.

Les exercices correspondent aux exigences du socle commun pour la série professionnelle et portent sur différentes parties du programme de troisième pour la série générale. L'ensemble du sujet doit préserver un équilibre entre les quatre premiers items de la compétence 3 du socle commun de connaissances et de compétences - les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique - appliqués à l'activité de résolution d'un problème mathématique :

- rechercher, extraire et organiser l'information utile ;
- mesurer, calculer, appliquer des consignes ;
- modéliser, conjecturer, raisonner et démontrer ;
- argumenter et présenter les résultats à l'aide d'un langage adapté.

L'essentiel de l'épreuve évalue ces capacités.

Un des exercices au moins a pour objet une tâche non guidée, exigeant une prise d'initiative de la part du candidat.

5. Instructions complémentaires

Le sujet doit permettre à la plupart des candidats d'achever l'épreuve dans le temps imparti.

Certaines questions peuvent prendre la forme de questionnaires à choix multiple, d'autres conduisent à justifier un

résultat.

Les exercices peuvent prendre appui sur des situations issues de la vie courante ou d'autres disciplines.

L'évaluation doit prendre en compte la clarté et la précision des raisonnements ainsi que, plus largement, la qualité de la rédaction scientifique. Les solutions exactes, même justifiées de manière incomplète, comme la mise en œuvre d'idées pertinentes, même maladroitement formulées, seront valorisées lors de la correction. Doivent aussi être pris en compte les essais, les démarches engagées, même non aboutis. Les candidats en sont informés par l'énoncé.

L'emploi des calculatrices est autorisé, dans le cadre de la réglementation en vigueur. Certains exercices peuvent faire un appel explicite à l'usage d'une calculatrice, dans le cadre des usages préconisés par le programme. Ce point est rappelé en tête du sujet.

Cette utilisation ne doit pas favoriser les élèves qui possèdent un matériel perfectionné.

6. Notation de l'épreuve

L'épreuve est notée sur 40 points.

Chaque exercice est noté entre 3 et 8 points, le total étant de 36 points. La note attribuée à chaque exercice est indiquée dans le sujet. Par ailleurs, 4 points sont réservés à la maîtrise de la langue.